

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-02 : Marché public de prestations de services _ Marché à procédure adaptée _ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boite à Malices » pour l'année 2023 hors vacances d'été _ attribution du lot 2 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230)

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que le marché, décomposé en trois lots, est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et que la date limite de réception des offres était arrêtée au vendredi 23 décembre 2022 à 17h00,

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait le Lot n°2 - Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices », au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230), pour les périodes suivantes :

- Vacances d'hiver du lundi 6 au vendredi 17 février 2023
- Vacances de printemps du mardi 11 au vendredi 21 avril 2023
- Vacances d'automne du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché public de prestations de services relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs « La Boite à Malices » _lot 2 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices », au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230), pour les périodes suivantes :

- Vacances d'hiver du lundi 6 au vendredi 17 février 2023
- Vacances de printemps du mardi 11 au vendredi 21 avril 2023
- Vacances d'automne du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023

avec la société AROME, sise 8 avenue de la Feuillade à Montélimar (26200), étant précisé que l'offre retenue s'établit aux tarifs TTC ci-dessous :

- Trajets journaliers :

Trajets « aller » en matinée et/ou trajets « retour » en soirée selon le circuit communiqué par la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

Tarif pour un bus de 22 places : 126,17 euros HT soit 138,79 euros TTC (TVA de 10%).

Tarif pour un bus de 59 places : 143,38 euros HT soit 157,72 euros TTC (TVA de 10%).

- Trajets pour se rendre à une activité, faire une sortie hors des locaux de l'accueil de loisirs..., au départ de Grignan (Ecole Emile Loubet) : Tarif par temps de trajet (prix de l'heure arrondi au quart d'heure) si le véhicule est identique à celui ayant été utilisé pour faire le ramassage le matin :

Bus 16 places environ : 30,97 euros HT soit 34,07 euros TTC

Bus 57 places environ : 32,12 euros HT soit 35,32 euros TTC

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 5 janvier 2023

Le Président,
Patrick ADRIEN

